



Ce guide vous accompagnera tout au long de l'année scolaire de votre enfant. Il vous présente les différents services proposés par la Ville de Riorges, au sein des quatre groupes scolaires de la commune.

- La garderie, accueille gratuitement les enfants de maternelle et d'élémentaire, dont les deux parents travaillent, le matin avant et après la classe et le soir après la classe.
- La restauration scolaire accueille le midi les enfants à partir de 3 ans. Un self est aménagé au sein de chaque école et une tarification sociale est appliquée.
- Les études surveillées sont gratuites et sont ouvertes aux élèves d'élémentaire.
- Enfin, chaque soir après la classe, les élèves d'élémentaire ont la possibilité de participer aux activités Tempo. Sport, ateliers créatifs, jeux, un programme d'animations est édité chaque trimestre. L'adhésion annuelle est aussi calculée selon les revenus.

Belle rentrée à tous!

NATHALIE TISSIER-MICHAUD ADJOINTE EN CHARGE DE LA VIE SCOLAIRE

SOMMAIRE

P.3 Une journée à l'école

P.4 Avant et après l'école

P.7
Les encadrants

P.8
Facile de s'inscrire
avec le portail famille

P.10
Le Conseil Municipal
Enfants

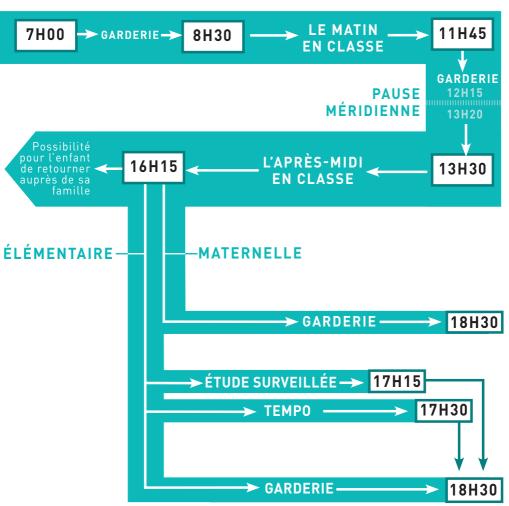
P.11 En dehors de l'école

P.12
Les numéros utiles

Édité par la Ville de Riorges Directeur de publication : Jean-Luc Chervin Coordination générale, rédaction, maguette

Directed de publication . Jean-Luc Chervin Coordination générale, rédaction, maquette et photographies : Service Communication Impression : Imprimerie Descombat

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE



La classe se tient le lundi, mardi, jeudi et vendredi. La garderie est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent.





La Ville de Riorges met à disposition des familles différents services périscolaires qui accompagnent l'enfant tout au long de la journée.



(<) LE MATIN, LE MIDI ET LE SOIR

La garderie

Avant et après l'école, les enfants scolarisés en maternelle comme en élémentaire ont la possibilité d'être accueillis en garderie.

Ce service gratuit est réservé aux enfants dont les deux parents travaillent (sur attestation de l'employeur des deux parents avec horaires de travail), ou ponctuellement pour les parents qui ont des contraintes d'emploi du temps particulières. Dérogation possible de 17h15 à 17h30 si un frère ou une soeur est en activité Tempo. Se renseigner auprès du service Enseignement.

Les horaires d'accueil de la garderie

Le matin: 7h-8h20 11h45-12h15

L'après-midi : 13h15-13h20 16h15-18h30

En cas de non-inscription

Une amende forfaitaire de 10€ par jour sera appliquée après deux avertissements écrits au responsable légal qui persiste à laisser un enfant en garderie alors qu'il n'est pas inscrit à ce service.

En cas de retard du parent qui vient chercher son enfant

À chaque situation de retard constatée, une amende forfaitaire de 10€ sera appliquée par tranche de guinze minutes de dépassement.



Comment s'inscrire?

Rendez-vous sur le Portail Famille, onglet inscriptions.

- > Inscrire les enfants à de nouvelles activités
- > Choisissez > Périscolaire > Inscrire
- > Activité > Garderie

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à la garderie.

> Enregistrer





La restauration

Chaque groupe scolaire dispose d'un restaurant, et notamment d'un self pour les élèves d'élémentaire. Tout au long de l'année, des repas à thème et des produits bio sont servis. Des animations sont aussi proposées telles qu'une crêpe party ou un repas foodtruck. Le restaurant scolaire est ouvert aux enfants à partir de 3 ans (selon la situation familiale et professionnelle des parents, pour les plus jeunes). La tarification est fixée en fonction des revenus et des charges de la famille (tarifs détaillés à consulter sur le Portail Famillel.



Rendez-vous sur le Portail Famille, onglet inscriptions.

- > Inscrire les enfants à de nouvelles activités
- > Choisissez > Périscolaire Activités > Restauration scolaire

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à la restauration scolaire (jours définis pour toute l'année scolaire). >Enregistrer

Il est possible d'annuler ou de réserver un repas jusqu'a 3h du matinle jour même, depuis le Portail Famille (onglet planning).



🕜 LE SOIR / UNIQUEMENT ÉLÉMENTAIRE

L'étude surveillée

À 16h15, des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs, rémunérés par la Ville de Riorges, encadrent les enfants des écoles élémentaires, en salle de classe jusqu'à 17h15. Ce service est gratuit.



Comment s'inscrire ? L'inscription se fait auprès des enseignants en début d'année.

Dans le cadre du projet éducatif de territoire de la Ville de Riorges, une charte a été établie à partir d'une réflexion partagée entre enseignants, représentants de parents et d'élèves (Conseil Municipal Enfants), responsables et animateurs d'accueils de loisirs, élus et services municipaux.

L'inscription de l'enfant dans les écoles, services périscolaires et centres de loisirs de la commune entraîne acceptation de cette charte par la famille.

(Charte affichée au sein des établissements mentionnés et disponible sur riorges.fr)





(dispositif d'accueil de loisirs mis en place par la Ville de Riorges)

DE 16H15 À 17H30

Avec Tempo, chaque soir, dans chaque école, les enfants ont la possibilité de participer à différentes activités jusqu'à 17h30:sport, éducation artistique, jeux, parcours thématiques... L'adhésion se fait à l'année (5€, 10€, ou 20€, selon le quotient familial - 20€ pour les non-Riorgeois), pour une participation illimitée aux activités.

L'année est divisée en trois périodes. Un nouveau programme d'activités est défini pour chaque période.



Comment s'inscrire?

Une première inscription en mairie est nécessaire pour bénéficier du service à l'année.

Rendez-vous ensuite sur le Portail Famille, onglet inscriptions.

- > Inscriré les enfants à de nouvelles activités
- > Choisissez > Centre de Loisirs
- > Inscrire

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à Tempo pour le période à venir.

> Enregistrer

Consultez le programme d'activités en ligne

Rendez-vous sur la page d'accueil du Portail Famille, onglet Documents.

PÉRIODE 1

De la rentrée de septembre aux vacances de Noël Inscriptions à partir de juillet

PÉRIODE 2

De la rentrée des vacances de Noël aux vacances de Printemps Inscriptions à partir de novembre

PÉRIODE 3

De la rentrée des vacances de Printemps à la fin de l'année scolaire Inscriptions à partir de mars



À l'école, il y a le maître ou la maîtresse, mais aussi bien d'autres personnes pour encadrer l'enfant tout au long de sa journée et qui font partie du personnel municipal.

Les ATSEM

Dans les classes maternelles, prioritairement en petite et moyenne section, les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) assistent l'enseignant dans la préparation des activités, participent aux projets éducatifs et aident l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie.

En dehors du temps scolaire, ces agents s'occupent de l'entretien des locaux et du matériel destiné aux enfants.

Les agents de garderie

Ils accueillent les enfants en garderie (matin, midi et soir). Ils sont chargés de l'encadrement des élèves et mettent en place des activités ludiques.

Les animateurs

Dans le cadre des activités Tempo, ils interviennent dans les écoles de la ville et proposent des activités selon leurs compétences spécifiques. Ils animent aussi régulièrement la pause méridienne.

Retrouvez le trombinoscope des animateurs sur le Portail Famille et n'hésitez pas à venir les rencontrer en fin de séance!



L'ensemble des inscriptions aux services se fait en ligne, grâce au Portail Famille. Il est accessible depuis la page d'accueil du site internet www.riorges.fr ou directement à l'adresse suivante : portail-famille.riorges.fr

En ligne, sur le Portail Famille, il est possible d'inscrire son enfant :

- À la garderie,
- Au restaurant scolaire,
- Aux activités Tempo.

L'inscription à l'étude se fait directement auprès de l'enseignant.

Il permet aussi...

- De réserver ou d'annuler les repas,
- De consulter ses factures,
- De payer en ligne de façon totalement sécurisée,*
- De contacter facilement par mail le service Enseignement,
- De rester informé des actualités de l'école de son enfant (menus, animations..).

Avant d'utiliser le Portail Famille **pour la première fois, vous devez préalablement demander l'ouverture de votre compte personnel** au service Enseignement, en mairie.

Consultez le mode d'emploi du Portail Famille

Retrouvez toutes les explications depuis la page d'accueil du Portail Famille, onglet Documents.

- Pour une première utilisation :
- > Cliquer sur «Guide de création d'un compte»
- Pour une sélection des activités :
- > Cliquer sur «Guide de saisie des activités»

^{*} Il vous est toujours possible d'effectuer vos paiements, au moyen de chèques ou d'espèces, en mairie auprès du service enseignement.



Si vous possédez déjà un compte

Vous pouvez renouveler l'inscription de votre enfant à la garderie ou au restaurant scolaire en ligne, après envoi des pièces justificatives par mail au service Enseignement.

En ce qui concerne Tempo, vous devez préalablement vous rendre en mairie pour déposer vos pièces justificatives, même si votre enfant était déjà inscrit l'an dernier, et régler l'adhésion annuelle (5€, 10€ ou 20€ selon vos ressources, 20€ pour les non-Riorgeois).

Vous pourrez ensuite sélectionner les activités de votre enfant depuis le Portail Famille

L'inscription aux études se fait à la rentrée auprès des enseignants.

Vous n'avez jamais utilisé le Portail Famille ?

Rendez-vous en mairie, au service Enseignement pour créer votre compte Portail Famille, muni des différents justificatifs (voir liste ci-dessous).

Vous n'avez pas internet?

Toutes les démarches peuvent être réalisées en mairie, auprès du service Enseignement : inscriptions, sélection des activités, paiement des repas...

Les justificatifs

- Pour toute inscription: dossier d'inscription (disponible sur le Portai Famille en libre accès), livret de famille, justificatif de domicile (dernière facture d'électricité ou de téléphone), attestation d'assurance er responsabilité civile scolaire et extrascolaire, carnet de santé de l'enfant.
- Pour les garderies : certificat de l'employeur précisant les horaires de travail pour chacun des deux parents.
- Pour Tempo et les restaurants scolaires : attestation de quotient familial CAF (ou votre dernier avis d'imposition ou un justificatif de toute autre ressource imposable), fiche de renseignement et fiche sanitaire (distribuées avant les vacances d'été ou disponibles à l'accueil de la mairie ou téléchargeables sur le Portail Famille).

Pour toute information service.enseignement@riorges.fr 04 77 23 62 69

Hôtel de Ville, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



Grâce au conseil municipal enfants, les élèves deviennent partie prenante de la vie démocratique locale.

20 élèves de CM1 et CM2, issus des quatre écoles riorgeoises, ont été élus en octobre 2018, pour un mandat de deux ans.

L'objectif?

Que l'enfant devienne acteur à part entière de sa commune. Les jeunes élus ont eux-mêmes défini les thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler et les projets qu'ils porteront. Leur mandat leur permet par ailleurs de découvrir le fonctionnement des institutions et de la démocratie.

En pratique

Les élus du conseil municipal enfants se réunissent deux fois par mois pour travailler sur leurs projets.







Prochaines élections du conseil municipal enfants : rentrée scolaire 2020



Le mercredi, avec Loisiriorges

Les enfants sont accueillis le mercredi par le Centre social (de 3 ans au CP) ou par le Comité Roannais de Vacances (du CE1 au CM2), avec possibilité de déjeuner. Des navettes sont prévues entre le centre social et l'école Fontquentin où siège le Comité Roannais de Vacances.

De 3 ans au CP:

Centre social, 1 place Jean Cocteau, Riorges 04 77 72 31 25

Du CE1 au CM2:

Comité Roannais de Vacances, 6 rue de Bourgogne, Roanne 04 77 23 67 00

Pratiquer une activité

Pensez aux associations riorgeoises ! Riorges est riche de près de soixante associations.

Consultez l'annuaire des associations sur www.riorges.fr.

Parmi elles, le Centre Musiques et Danses Pierre Boulez propose l'apprentissage de plusieurs instruments ainsi que des cours de danses. 06 74 89 62 19

Pendant les vacances

LE CENTRE SOCIAL

À chaque période de vacances scolaires, le Centre social propose un programme d'activités pour les enfants, dès 3 ans.

1 place Jean Cocteau, 42153 Riorges 04 77 72 31 25

PASS'SPORT+

Chaque été, la Ville de Riorges, associée aux Villes de Roanne, Le Coteau, Commelle-Vernay et Mably, organise des mini-stages de découverte sportive ou culturelle. De nombreuses disciplines sont proposées aux enfants de 8 à 16 ans.

Inscription en mairie, dans le courant du mois de juin.

AIDES AUX VACANCES ET À L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Afin de favoriser l'accès des enfants aux centres de vacances et aux centres de loisirs à la journée, mais aussi les départs en vacances en famille, le CCAS (centre communal d'action sociale) attribue une aide aux familles domiciliées sur la commune, en fonction du quotient familial. Il peut aussi apporter une participation aux classes transplantées ou aux voyages scolaires.

Une aide pour l'enseignement musical est aussi attribuée selon le quotient familial.

Plus de renseignements auprès du CCAS : 04 77 23 60 95



Les écoles

GROUPE SCOLAIRE DE BEAUCUEIL

École maternelle | 04 77 70 17 26 École élémentaire | 04 77 71 64 20 Garderie maternelle | 04 77 70 17 26 Garderie élémentaire | 04 77 72 29 45

GROUPE SCOLAIRE DU BOURG

École maternelle | 04 77 71 00 70 École élémentaire | 04 77 71 00 70 Garderie | 04 77 72 29 64

GROUPE SCOLAIRE DU PONTET

École maternelle | 04 77 70 10 47 École élémentaire | 04 77 71 66 75 Garderie maternelle | 04 77 70 70 47 Garderie élémentaire | 04 77 72 29 57

GROUPE SCOLAIRE DES SABLES

École maternelle | 04 77 71 73 74 École élémentaire | 04 77 68 08 31 Garderie maternelle | 04 77 71 73 74 Garderie élémentaire | 04 77 71 29 38

Utile

CENTRE SOCIAL

04 77 72 31 25 centsocriorges@orange.fr

COMITÉ ROANNAIS DE VACANCES

04 77 23 67 00 secretariat@crv-loisirs.fr

RELAIS ASSISTANTES-MATERNELLES

04 77 23 91 76

ram.riorges@roannais-agglomeration.fr

Les services municipaux

SERVICE ENSEIGNEMENT

04 77 23 62 69 service.enseignement@riorges.fr

SERVICE JEUNESSE

04 77 23 80 24 responsable tempo : 04 77 23 62 50 service.jeunesse@riorges.fr

SERVICE SOCIAL

04 77 23 60 95 ccas@riorges.fr

ACCUEIL MAIRIE

04 77 23 62 62 mairie@riorges.fr

COMPT	E PORT	AIL FA	MILLE
PORTAII -	FΔMIII	F RIO	RGFS FR

IDENTIFIANT:
MOT DE PASSE :

TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS SONT SUR WWW.RIORGES.FR!